



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 786

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le climat délétère qui règne au sein de l'institut de formation en soins infirmiers dépendant du centre hospitalier de Soissons. En effet, depuis le début de l'année les relations professionnelles ne cessent de se dégrader entre la direction de l'IFSI et l'équipe de formatrices décimée par les nombreux arrêts maladies. Il y a quelques semaines, soucieux de la qualité du service public et du bon fonctionnement de cette structure dont la notoriété dépassait le cadre départemental, il avait saisi son prédécesseur en exerçant un droit d'alerte. Depuis le CHSCT de cet établissement, l'inspecteur du travail de Soissons, la DRASS d'Amiens ont été alertés sur la situation. Tous convergent pour déplorer la persistance des difficultés d'ordre relationnel préjudiciable à la qualité des cours dispensés. Aussi, il lui demande de bien vouloir examiner la situation, et trouver une issue favorable en prenant les mesures opportunes pour que cet établissement de formation recouvre la sérénité indispensable à une bonne qualité d'enseignement.

Texte de la réponse

L'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Soissons a connu un certain nombre de difficultés au début de l'année 2002. L'autorité locale responsable du bon fonctionnement de l'institut de formation a donc pris une série de mesures, telles que réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, réunion du conseil d'administration et formation médiation. La direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, en coordination avec la direction générale de la santé, a demandé à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Picardie de proposer au chef de l'établissement des solutions pour apaiser durablement la situation. Une inspection conjointe de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Picardie et de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Aisne s'est déroulée sur place en juillet 2002. Les autorités de tutelle départementale et régionale ont conduit des entretiens avec le directeur du centre hospitalier de Soissons, la directrice de l'IFSI, les cadres formateurs, les agents de service et les représentants des élèves. Elles ont consulté certains documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'IFSI. Des propositions ont été transmises au chef d'établissement, qui prendra les décisions qui s'imposent, dans l'intérêt général. L'élaboration collective d'un projet global d'établissement associant l'ensemble du personnel et les étudiants constitue l'une des recommandations à même de garantir la qualité de la formation dispensée aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 786

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 octobre 2002

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2700

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4071